



Le coordinateur de Retour au Travail



Dr Véronique DUMONCEAU
UNMS
Direction Médicale

Le cadre légal

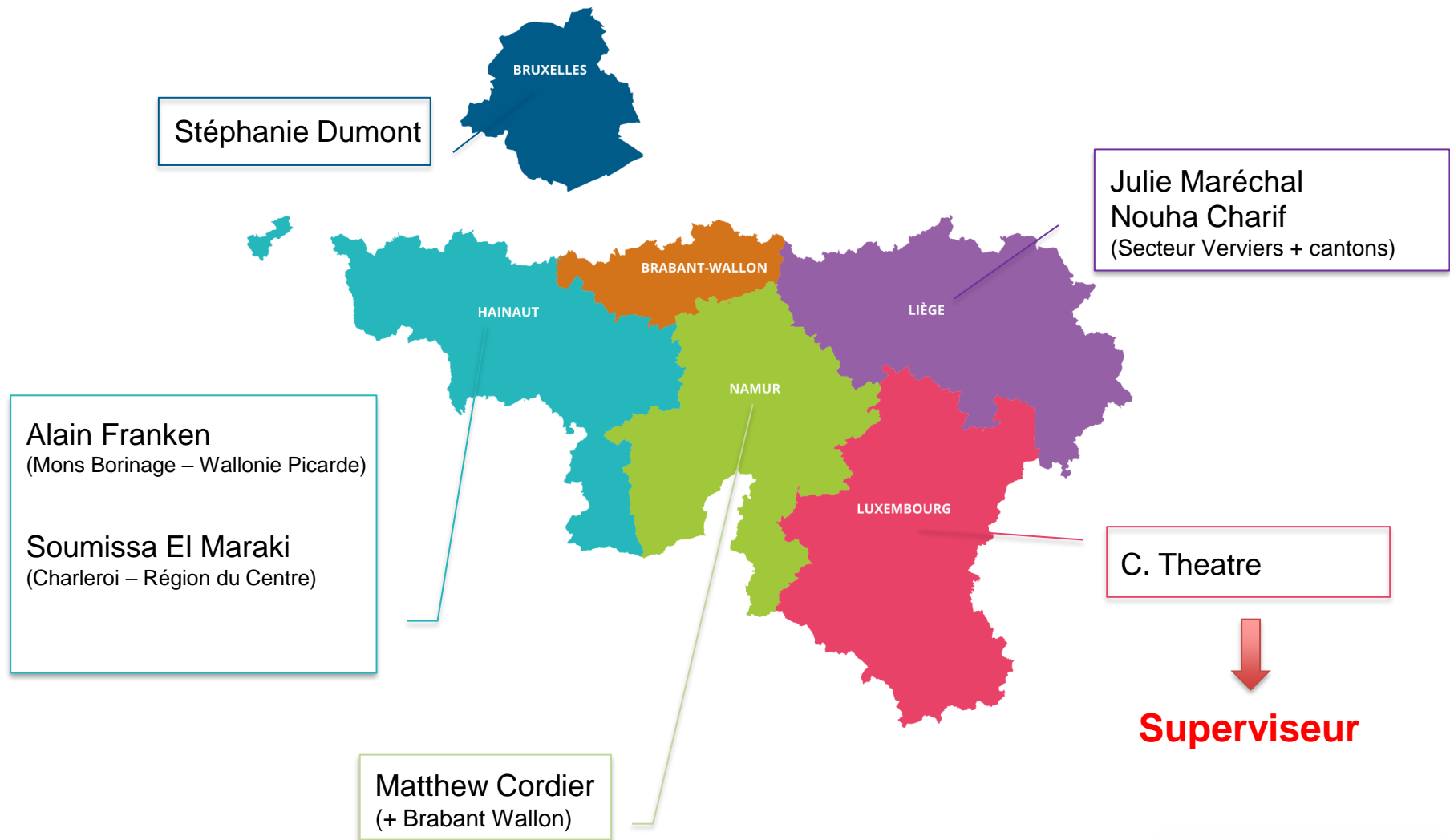
Accord du gouvernement du 30/09/2020

- Sur le concept de coordination de retour au travail
- Sur le projet de modification de l'AR du 03/07/1996
- Sur l'octroi des frais d'administration aux OA

Frais d'administration

- Pour 2022, 40 RTWC répartis au sein des OA en fonction de leur nombres d'assurés OA 300 francophones 8 6 en Wallonie 1 à Bruxelles et 1 superviseur
- Pour 2023, 60 RTWC en tenant compte aussi des paramètres d'effort

Répartition des RTWC



Evaluation qualitative et quantitative

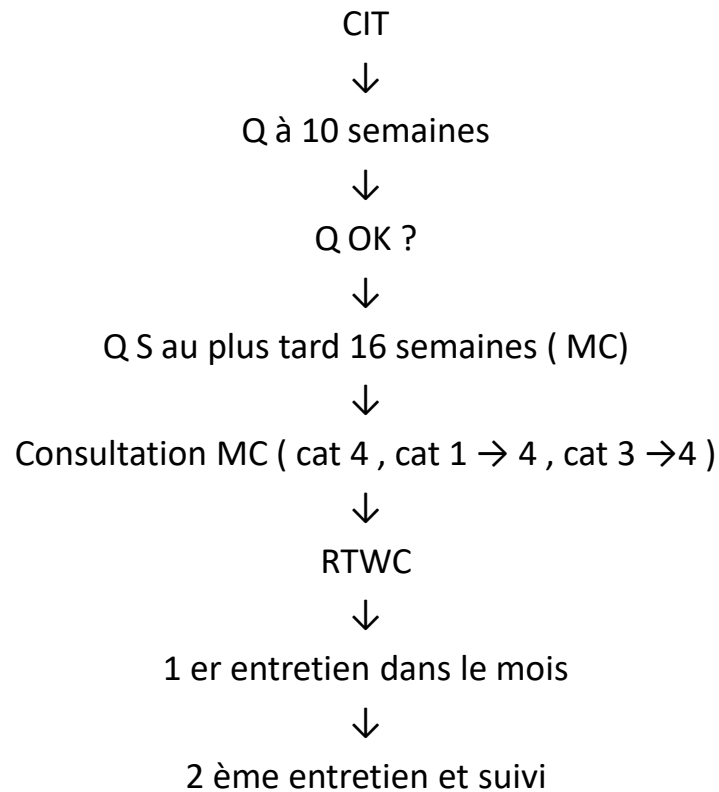
- Monitoring permanent des actions (enregistrement)
- Evaluation annuelle par le comité de gestion du Service des Indemnités de l'INAMI (échange de données entre les OA et l'INAMI)
- Evaluation scientifique en 2024 (centre de connaissance de l'incapacité de travail de l'INAMI)
- Plate-forme de communication avec tous les intervenants : TRIO, AS, Organismes de Réinsertion Régionaux

Terminologie

- Trajet de retour au travail “ Fourre tout ” : Actions vers l’emploi
- Trajet de Réintégration CODEX(TRI- emploi : CODEX sur le bien-être au travail, avec le Médecin du Travail).
- Trajet de Réinsertion socioprofessionnelle (trajets INAMI)
- Le coordinateur de retour au travail : le coordinateur de retour au travail en accord avec l’assuré social et après concertation avec le médecin conseil réalise toutes les actions nécessaires, prend contact avec toutes les personnes concernées en vue d’un retour adapté vers l’emploi. C’est une approche pluridisciplinaire et intégrée. Le coordinateur de retour au travail coordonne toutes les procédures.

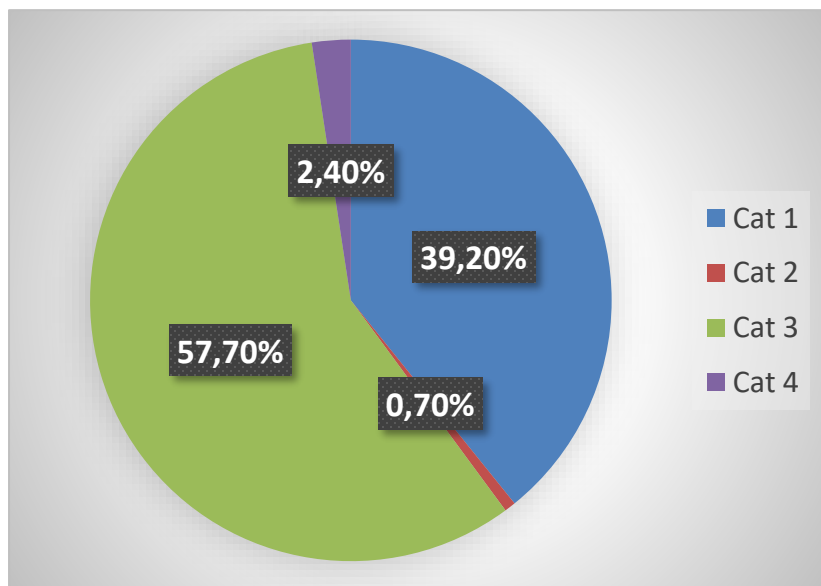
Ligne du temps

- Processus A (MC)

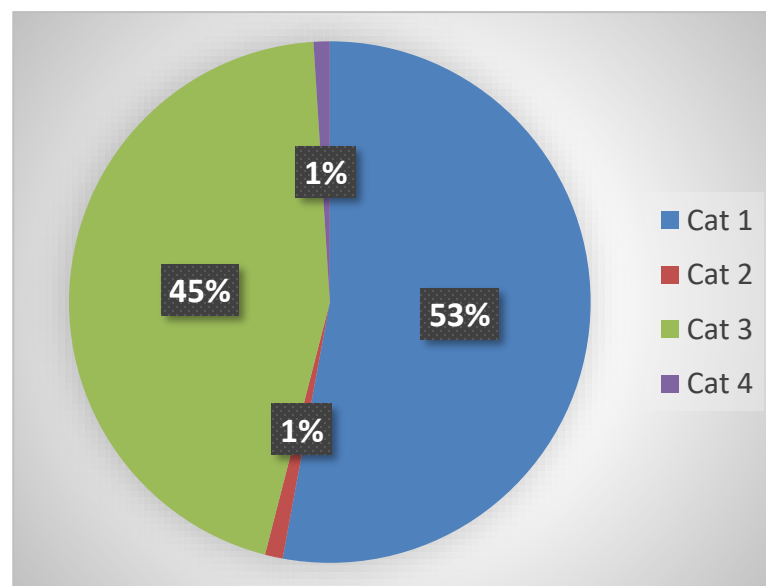


Statistiques – Dernier trimestre 2021

Quick Scans avec contrat de travail



Quick Scans sans contrat de travail



VI/OA	Jaar/Année	Maand/Mois	Aantal quick scans, met arbeidscontract Nombre de quick scans, avec contrat de travail				Aantal quick scans, zonder arbeidscontract Nombre de quick scans, sans contrat de travail			
			Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4
300	2021	octobre	1031	28	1711	71	447	8	327	10
300	2021	novembre	1831	24	2320	85	510	7	427	5
300	2021	décembre	1792	34	2812	126	493	15	480	12

Cellule médicale administrative: gestion des questionnaires

- RTWC
 - Contacts par mails, tel
 - Entretiens vidéo ou physiques
 - Formulaire de consentement
 - Envoi à la médecine du travail
 - Trajets INAMI: FIF pour Forem ou Aviq, RP1 si procédure classique à l'attention de l'Inami (envoi à l'UNMS préalable)
 - Déclaration d'engagement positif
 - Enregistrements des actions, suivi des dossiers
 - Concertation avec le médecin – conseil et toutes les personnes concernées
 - Réseautage
- UNMS
 - Vérification des RP1 et envoi électronique
 - Réception des accords et encodage
 - Envoi des décisions aux territoires pour paiements des indemnités

Cellule médicale administrative: gestion des questionnaires suite

- Envoi du questionnaire à 10 semaines
- Rappel automatique à 12 semaines
- Liste à 14 semaines des non réponses avec diagnostic (certains diagnostics ne nécessitent pas de questionnaire)
- Contacts téléphoniques avec les personnes qui n'ont pas répondu (le système va compter 6 questions remplies sur 15)
- 2 ème T 2021: 15.000 questionnaires envoyés 53%, ne répondent pas dans les 2 semaines
 - Rappel: 3388 questionnaires non remplis à 14 semaines

Premier entretien

4 situations

- Trajets chez l'employeur envisageable en accord avec l'AS (CODEX).
- Si assuré pas d'accord CODEX → trajet INAMI
- Trajet chez l'employeur non envisageable → trajet INAMI “ déclaration d'engagement ”
- Si pas de contrat de travail → trajet INAMI et “ déclaration d'engagement”

Ligne du temps (suite)

Processus B (à la demande de l'AS);

AS (tél, mail, ...)



1er contact (système de réservation en ligne)

Q OK?



1 er entretien

...

Le questionnaire

- 10 semaines: Envoi du Q sauf si pathologie de la liste ou si un TRI- emploi a commencé
- 12 semaines: Si pas rempli dans les deux semaines signal envoyé au RTWC ; Si pas correctement rempli soutien par le RTWC
- 14 semaines: Si le Q n'est toujours pas rentré dans les 14 jours, nouveau contact
- 15 semaines : Si le Q pas toujours réceptionné après 15 semaines, le RTWC informe le MC
- 16 semaines: Convocation chez le MC si nécessaire

Le QS (Quick Scan)

Réaliser au plus tard à la fin du 4 ème mois
→ 16 semaines

4 catégories

- Cat 1 : RTS < 6 mois
- Cat 2 : Pronostic nul
- Cat 3 : Besoin de temps
- Cat 4 : Réinsertion

“Suspension” du trajet

A tout moment le trajet RTWC est suspendu si information reçue qu'un TRI employeur a commencé avec une proposition concrète de travail adapté

En cas « d'impasse »

Si une étape tourne mal, si quelque chose change dans la situation, le RWTC reprend le parcours et soutien.

La présomption légale

- Afin d'éviter qu'un trajet ne soit considéré comme un risque de perte de reconnaissance, une présomption légale d'ITT est établie.
- MAX 6 mois " ni prolongée, ni suspendue"
- Elle s'applique au bénéficiaire
- soit liée par un contrat de travail , à partir du jour de signature du plan de réintégration jusqu'à la veille du jour où il reprend le travail chez l'employeur;
- soit durant le processus de réinsertion à partir du jour de l'établissement du plan jusqu'au jour où il commence à travailler chez un employeur ou le jour où il commence un programme de reconversion approuvé par la CSCMI

La présomption légale (suite)

- Elle prend fin 6 mois après le début d'un trajet former
- Elle peut prendre fin prématurément en raison d'une reprise de travail ou la décision de l'assuré d'interrompre le trajet
- Si l'AS a entamé une formation approuvée par la SCMI , la présomption légale s'applique durant la durée de formation approuvée

Pourquoi avoir reporté le Q à 10 semaines ?

- En 2019, 62 % ont repris le travail après 98 jours et environ 70 % après 126 jours.
- Le point de basculement de 3 mois est généralement accepté comme ligne directrice

Le profil du RTWC

- Niveau B (Services Publics fédéraux)
- Formation en Disability management (ou dans les 2 ans de son engagement(
- Participer aux réunions d'intervision de l'INAMI (maintien à jour de la certification)

Le groupe cible de coordination de retour au travail

- 500.000 malades de longue durée
- Une grande partie est trop malade pour un retour au travail
- Au niveau international, un pourcentage de 10 % est mentionné pour possible retour au travail
- On part du principe que 50% des 50.000 personnes ont besoin d'un soutien soit un groupe de 25000 personnes par an

Au niveau opérationnel sur le terrain et communication

UN VASTE CHANTIER EN
CONSTRUCTION ...
UN TRAVAIL TITANESQUE ...

PVFA
Retour au travail
CRAT

En 2022

- Evaluation MEP du processus
- Effectifs CRAT
- Inscription au DM

En 2023 (4 domaines)

- Campagne de COM

- Au 30/09/2022 : Site Web

- Au 31/12/2022 : Brochure

- Au 31/03/2023 : 3 ème canal (réseaux sociaux)

En 2023 (suite)

- Cat 4 au QS

- 1^{er} entretien au plus tard à la fin du 7^{ème} mois.

En 2023 (suite)

- Démarrage des trajets (endéans les 3 mois) suite à la déclaration.
 - Positive d'engagement (FIF, FIA, RP1, 100S2)

En 2023 (suite)

- Enregistrements
 - Suivi des Entretiens
 - “ Dossier réintégration”

Réforme Dermagne

Les nouveautés...

PRECOCE

Le conseiller en prévention médecin du travail ou personnel infirmier informe le travailleur en incapacité de travail aussi rapidement que possible des possibilités de retour au travail. (visite de pré-reprise ou trajet de réintégration)

ATTENTION: y compris AT et MP

Qui demande?

- Le travailleur ou le médecin traitant si le travailleur y consent.
- L'employeur (3 mois d'ITT ininterrompue ou d'emblée avec une attestation du médecin traitant d'incapacité définitive au poste convenu).

Quand démarre le trajet?

Le trajet démarre le lendemain du jour où le médecin du travail a reçu la demande. Celui-ci informe l'employeur et le médecin conseil.

Le médecin du travail invite le travailleur.

➤ Si le travailleur n'accepte pas l'invitation après avoir été invité 3 fois avec une intervalle d'au moins 14 jours calendriers, le trajet est terminé.

Le médecin conseil et l'employeur en sont informés.

Si le travailleur y consent, le médecin du travail se concerta avec ;

1. Le médecin traitant
2. Le médecin conseil
3. Les conseillers des risques psycho-sociaux ou MS
4. Le CRAT/ Un expert des régions
5. L'employeur

3 décisions

- A. Apte à terme au poste convenu avec ou sans adaptations temporaires.
- B. Définitivement inapte au poste convenu (travail adapté ou autre travail).
- C. Pas possible de procéder à une évaluation pour raison médicale pour le moment (c'est une fin de trajet. Le trajet se termine et pourra être relancé au plus tôt après 3 mois par le travailleur ou l'employeur).

Délais pour le médecin du travail

Au plus tard dans un délai de 49 jours calendrier (à partir du lendemain du jour de la demande).

1. Transmettre le formulaire d'évaluation à l'employeur et au travailleur;
2. Avertir le médecin conseil s'il a pris une décision et que le trajet est terminé;
3. Avertir le travailleur et l'informer d'un recours possible si inaptitude définitive au poste convenu;
4. Joindre le formulaire d'évaluation au dossier santé du travailleur.

Plan de réintégration de l'employeur : travailleur

- A. Dans un délai MAX de 63 jours calendrier (à partir du lendemain qu'il reçoit l'évaluation).
 - temporaire
- B. Délai de MAX 6 mois.
 - définitif

Pas de plan de réintégration de l'employeur

Si l'employeur ne peut pas établir de plan de réintégration ;

- Il explique pourquoi cela est techniquement ou objectivement impossible. (rapport motivé)
- Il prend en compte si nécessaire le droit à un aménagement raisonnable pour les personnes handicapées.

Si le travailleur refuse le plan

- Il doit mentionner les raisons de son refus dans les 14 jours calendrier où il reçoit le plan.
- Au-delà du délai, il est contacté par l'employeur.
- S'il ne réagit toujours pas, cela est considéré comme un refus du plan.

Quand le trajet se termine-t-il?

1. Quand le travailleur n'a pas accepté les invitations répétées (absence + de 3 fois).
2. Décision C.
3. Quand l'employeur a remis le rapport motivé au médecin du travail et au travailleur.
4. Quand l'employeur a remis au médecin du travail et au travailleur le plan de réintégration.
5. Pas de réaction du travailleur au plan de réintégration de l'employeur malgré rappel.

ATTENTION: Le médecin du travail informe le médecin conseil .

La fin d'un trajet n'empêche pas d'en démarrer un nouveau dans le futur.

Rapport annuel

- Employeur
- Médecin du travail
- Politique collective de réintégration

Recours pour le travailleur contre inaptitude définitive

- 21 jours calendrier (à partir du lendemain du jour de la réception de la constatation d'incapacité définitive).
- Par envoi recommandé au médecin inspecteur sociale de la direction générale CBE et à l'employeur.
- Rencontre dans les 42 jours calendrier à partir du lendemain où l'inspecteur social a reçu la demande.
 - Travailleur
 - Médecin du travail
 - Inspecteur (direction générale SPF bien être au travail).

Procédure spécifique dans le cadre de l'article 34 de la loi sur les contrats de travail (3/07/1978)

- A la demande de l'employeur ou du travailleur.
- 9 mois minimum ininterrompue d'ITT.
- Examen médical pour le médecin du travail.
- Droit du travailleur de se faire assister par son Syndicat.
- Si ne vient pas 3 fois dans une période de 3 mois (avec un intervalle d'au moins 14 jours calendrier), le médecin du travail informe l'employeur.
- Décision du médecin du travail communiquée par recommandé à l'employeur et au travailleur (au plus tard dans les 3 mois suivant, recours possible.

ATTENTION: entre la réintégration et le c4 de force majeure le lien est coupé.

Conclusion concernant Le CRAT

Il reçoit les informations.

Il soutient l'affilié, le conseille.

Et, en accord avec les médecins conseils possible trajet INAMI en cas de fin de trajet.

merci!

The word "merci!" is written in a bold, black, cursive script. It is surrounded by decorative elements: three gold stars with white centers, several small black dots, and two black curved lines that resemble comet tails or swooshes. The entire graphic is centered on a white background.